

# PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume XI - Numéro 21A Juin 2021 ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

**PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES**

**Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines**

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

**E-mail : [administration@perspectivesphilosophiques.net](mailto:administration@perspectivesphilosophiques.net)**

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

## ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

---

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef Adjoint : **Prof. Assouma BAMBA**, Professeur des Universités

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

---

**Prof. Aka Landry KOMÉANAN**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. David Musa SORO**, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Jean Gobert TANO**, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. N'Dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA

## COMITÉ DE LECTURE

---

**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA

## COMITÉ DE RÉDACTION

---

**Prof. Abou SANGARÉ**, Professeur des Universités  
**Dr. Donisongui SORO**, Maître de Conférences  
**Dr Alexis KOFFI KOFFI**, Maître-Assistant  
**Dr. Kouma YOUSOUF**, Maître de Conférences  
**Dr. Lucien BIAGNÉ**, Maître de Conférences  
**Dr. Nicolas Kolotioloma YEO**, Maître-Assistant  
Secrétaire de rédaction : **Dr. Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences  
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences  
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

<b>1. Averroès, un Aufklärer au cœur du Moyen Âge ?,</b> Alain Casimir ZONGO .....	1
<b>2. Comprendre l'éducation naturelle rousseauiste pour la rendre utile,</b> Nayala Lacina TUO .....	22
<b>3. La mobilité sociale en Afrique, une alternative à l'immigration clandestine. lecture kantienne,</b> Salif YÉO .....	44
<b>4. Note musicale, révélation de l'identité d'un peuple chez Arthur SCHOPENHAUER »,</b> Konan Lazard KOUADIO .....	62
<b>5. Popper au secours de Kant,</b> Kpa Yao Raoul KOUASSI .....	79
<b>6. Perceptions des peuples et politique antisexiste : l'ontologie à la rescousse de l'égalité des genres en Afrique,</b> Baba Hamed OUATTARA .....	101
<b>7. L'« ethnicisation » de l'État en Afrique : une entrave à la vie sociopolitique et à l'avènement d'une nation,</b> Christian LOAJEMBÉ, Dieudonné VAÏDJIKÉ .....	120

**LIGNE ÉDITORIALE**

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décroisement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décroisement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

## **Perspectives Philosophiques n°021A, Deuxième trimestre 2021**

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

*Perspectives Philosophiques* est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

### **Le comité de rédaction**

## L'« ETHNICISATION » DE L'ÉTAT EN AFRIQUE : UNE ENTRAVE À LA VIE SOCIOPOLITIQUE ET À L'AVÈNEMENT D'UNE NATION

### 1. Christian LOAJEMBÉ

*Université de N'Djamena (Tchad)*

[loajembechristian@gmail.com](mailto:loajembechristian@gmail.com)

### 2. Dieudonné VAÏDJIKÉ

*Université de N'Djamena (Tchad)*

[vaidjiked@yahoo.fr](mailto:vaidjiked@yahoo.fr)

#### Résumé :

Il s'avère qu'en Afrique, l'une des causes fondamentales de la mauvaise gouvernance et de l'instabilité sociopolitique est l'« ethnicisation » du pouvoir d'État. Celle-ci s'explique non seulement par la domination d'une ethnie sur les autres ethnies, mais encore par « la capture des institutions de l'État ». Il s'ensuit l'autocentralisation des pouvoirs d'État, la patrimonialisation de l'État, le règne de l'impunité, l'injustice, etc. Du coup, l'État devient une machine destinée à protéger les intérêts de l'ethnie privilégiée, dont les membres se comportent en maîtres absolus et s'arrogent tous les privilèges : accaparement des postes administratifs et politiques, contrôle de l'armée, monopole de moyen de production... Notre objectif est d'analyser ces pratiques qui constituent une entrave à l'avènement de l'État de droit, lequel garantit à chacun sa dignité d'homme ou sa dignité d'être humain. Cela permettra de fonder la nécessité de « reconstruire » l'État sur la base de l'unité nationale, condition de la bonne cohabitation et de la solidarité entre les membres de la société.

**Mots clés :** Afrique, ethnicisation des États, nation, unité nationale.

#### Abstract:

It turns out that in Africa bad governance and socio-political instability have as a fundamental cause the ethnicization of state power. This is explained not only by the domination of one ethnic group over other ethnicities, but also by "the capture of state institutions". It follows the self-centralization of state powers, the patrimonialization of the state, the reign of impunity, injustice... So the state becomes a machine intended to protect the interests of the privileged ethnic group, whose members behave as absolute

masters and arrogate to themselves all the privileges: grabbing administrative and political positions, control of the army, monopoly of the means of production... Our objective is to analyze these practices which constitute an obstacle to the advent of the rule of law, which guarantees everyone their human dignity or their dignity as human beings. This will make it possible to found the need to "rebuild" the State on the basis of national unity, a condition for good cohabitation and solidarity between members of society.

**Keywords :** Africa, ethnicization of states, nation, national unity.

### **Introduction**

La catégorisation des communautés à l'ère coloniale et postcoloniale a émaillé la vie sociopolitique africaine. Cette catégorisation a été instrumentalisée aussi bien par les colonisateurs que les leaders politiques locaux ou élites néocoloniales pour assouvir leur ambition politique, de conquête (de pouvoir) ou d'affirmation de soi identitaire (D. Vaïdjiké et al., 2017). Cela a fortement contribué au développement des systèmes ethniques ou claniques dans plusieurs États africains (Gabon, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Togo...). Il s'en est suivi un appareil démocratique qui ne tempère guère l'irrésistible attirance de quelques présidents africains et de leurs ethnies vers le pillage de l'État<sup>1</sup>, la mise à sac des populations « adverses » et leur « terrorisation » (F. X. Verschave, 2000, p. 154). Cet état de fait ne reporte-t-il pas aux calendes grecques la construction d'un État de droit dans les pays pris en otage par une ethnie ? L'absence de l'État de droit ne consolide-t-elle pas l'État-ethnie ? En quoi ce type d'État peut être un obstacle à la bonne gouvernance (politique) ?

---

<sup>1</sup> Selon A. Bamba (2017, p. 16), « l'État est l'un des concepts qui ont su voyager à travers l'histoire sous des identités multiples ». Dans l'antiquité grecque, il désignait une Cité ayant une organisation spécifique qui le distinguait d'autres types d'organisations. Aujourd'hui, poursuit-il, « on parle d'État, sous-entendu un État de droit en tant que celui dans lequel le droit a un droit de Cité. Il s'agit d'un État qui fait droit au droit, c'est-à-dire qui fonctionne conformément au droit à l'égard de quoi tous les citoyens sont à équidistance. Le droit est droit pour tous ; il est le même pour tout le monde » (A. Bamba, 2017, p. 17).



En effet, dans l'État-ethnie le *souverain* centralise le pouvoir et ne semble l'exercer qu'avec les membres de son groupe ethnique et tous ceux qui lui font allégeance. Dès lors, la vie n'est pas déterminée avec rigueur et elle ne se soumet pas à un traitement neutre comme dans un État de droit où les gouvernants s'efforcent de vouloir le bien du genre humain, de respecter et de garantir sa liberté et de faire que les gens soient gouvernés en vue d'eux-mêmes, au lieu d'être utilisés en vue des fins particulières qui ne sont pas les leurs (P.-P. Okah-Atenga, 2014)<sup>2</sup>. Contrairement à un État de droit qui condamne les systèmes antihumanistes, l'État-ethnie viole le respect de la vie et celui de la dignité humaine qui ne peuvent être sauvegardés que si les besoins existentiels fondamentaux (besoins de nourriture correcte, besoins d'habitation décente, besoins de culture, etc.) sont comblés (E. Njoh-Mouelle, 2000). Certains droits, tels que la liberté réelle et l'épanouissement des uns et des autres, sont déterminés par les humeurs changeantes du *souverain* et de son clan<sup>3</sup> ; puisque le corps qui gouverne n'est pas la grande masse populaire, mais un corps privilégié ou, mieux, une ethnie qui considère l'État comme un appareil de coercition. Le présent texte vise à explorer ce fondement de l'État-ethnie en vue d'une Cité où l'art de gouverner dans la justice<sup>4</sup> « qui vaut pour tous » (A. Bamba, 2017, p. 25), est au cœur de la gouvernance, car celle-ci recherche le bien-être, le bonheur qui est la finalité suprême de la vie humaine (L. Yousfi, 2012)<sup>5</sup> ainsi que l'épanouissement des citoyens dans leur ensemble, inconsiderés dans l'État-ethnie qui conduit (1) à l'ancrage de l'ethnicité dans le phénomène étatique, (2) à des pratiques immorales

---

<sup>2</sup> Autrement, l'État de droit est « un État qui pose les conditions réelles et les garanties de l'égalité de tous devant la loi (P. Ricœur, 1985, p. 64).

<sup>3</sup> Le terme clan « apparaît lorsqu'une tribu, considérée comme un groupement familial étendu, animé de *l'esprit de corps*, et marqué par le *lien de solidarité*, qui accède au pouvoir a besoin de le maintenir avec un nouvel *esprit de corps* (H. Aguessy, 1983, p. 39).

<sup>4</sup> Rappelons que la justice signifie le respect du droit, la conformité du droit. « Elle vaut par son refus a priori des compromissions de l'intérêt général ou individuel bien compris. La justice est juste de la même façon pour tout le monde : pas de plus, pas de moins » (A. Bamba, 2017, p. 25). Selon J. Rawls (1987, p. 29), elle est « une première vertu des institutions sociales comme la vérité est celle des systèmes de pensée ».

<sup>5</sup> Selon l'auteur, la vie d'un homme ne consiste pas simplement à vivre, mais à vivre en vue d'une fin. Cette fin, nommée par les philosophes *le souverain bien*, est ce qu'on désigne communément par bonheur, dont visent les vertus.

entravant la bonne gouvernance, (3) et à la logique ethniciste qui est le fondement de l'autoritarisme méprisant l'éthique politique qui se fonde sur des valeurs progressistes et humanistes telles que le patriotisme, le sens de l'intérêt général, du sacrifice, de l'abnégation, du socialisme et de la démocratie..

### **1. L'ancrage de l'ethnicité dans le phénomène étatique**

De la période coloniale à celle postcoloniale, on a valorisé une culture au détriment d'une autre, ou privilégié une ethnie en stigmatisant les autres. Cela, à des fins sociopolitiques. Les puissances coloniales ont voulu, par exemple, favoriser le maintien d'un rapport d'assujettissements et de domination avec les États africains.

#### **1.1. L'ethnicité dans les États africains, une continuité de l'idéologie coloniale**

Dès la première décennie des indépendances, le transfert du pouvoir a obéi au principe impérialiste et impopulaire qui a ébranlé l'unité au sein des États africains. Les stratégies de division de l'administration coloniale se prolongent dans les manipulations et les discriminations des États postcoloniaux. Et les identités ethniques se redéfinissent en fonction des compétitions politiques. C'est dire que la référence ethnique<sup>6</sup> (ou communautaire) devient une culture politique, une vision du monde et de son histoire, un certain *ethnisme scientifique* (comme on a parlé de socialisme scientifique) » (J.-P. Chrétien, 2015). L'exemple du Tchad en illustre clairement, lorsqu'on s'intéresse à la référence communautaire. En 1979, Hissein Habré (*l'œil du Nord*) a provoqué la division du pays en deux parties. Il a soulevé les musulmans, qui appartiennent à différentes ethnies, contre les chrétiens ou animistes du Sud. Pour L. L. Feckoua (1996), Hissein Habré a mis en avant une idéologie haineuse et dangereuse pour parvenir à ses fins : la conquête du pouvoir et, plus tard, sa conservation. En d'autres termes,

---

<sup>6</sup> Pour les gens, aller vers l'ethnie, c'est aller vers ce qui fait d'eux ce qu'ils sont ; c'est aller au fondement de leur présent et de leur avenir comme devenir-espéré ; puisqu'elle est source de légitimation de soi (A. Bamba, 2017).

celui-ci, à l'instar de certains chefs d'État africains, est responsable de l'institution d'un État ethnicisé en opposant les uns contre les autres. Il en résulte une combinaison évidente des intérêts du particularisme ethnique et de ceux de l'impérialisme.

Dans l'Afrique contemporaine, les pratiques ethnicistes sont devenues un moyen pour mener une politique, mais d'apparat démocratique. Une ethnie est choisie au détriment d'une autre ou des autres ethnies pour gouverner. Ce mode de gouvernance a mis à mal l'unité nationale, la cohabitation pacifique et, surtout, la justice sociale. Du coup, la rivalité politique prend la forme d'une confrontation ethnique, clanique ou régionale, « sans autre projet avec le seul projet que de se sentir mieux à même que les autres de gérer le gâteau national, c'est-à-dire le complexe bureaucratique hérité de la colonisation » (J.-P. Chrétien, 2015). De ce point de vue, les cadres politiques et leurs hommes de main articulent leur action en impliquant des clientèles populaires ralliés sur la base des sentiments ethniques, voire religieux ou régionaux.

### **1.2. L'indissolubilité de l'identité ethnique dans l'identité nationale**

Il est à constater que la référence ethnique ou communautaire ne renvoie pas ici aux solidarités culturelles et historiques. Si l'on en croit J.-P. Chrétien (2015), il ne s'agit pas aussi de la volonté des peuples et des régions « encastrés dans les structures étatiques contemporaines de se conférer une autonomie réelle, mais des options fondées sur la manipulation du *Nous et les Autres* »

Si l'ethnicité a été « une des prémisses idéologiques de la mise en forme coloniale des réalités sociales à administrer », de nos jours, « elle se fonde largement dans le phénomène étatique dont elle est censée donner la clef explicative » (J.-F. Bayart, 1989, pp. 75-78). Cependant, l'identité ethnique, comme l'identité culturelle et/ou religieuse, est difficilement soluble dans une identité nationale, support d'un État et d'une citoyenneté, reconnaît L.-P. N'Goulakia (2015). C'est ainsi qu'en Afrique, l'État-nation est concurrencé par l'ethnie, qui continue encore à organiser de façon déterminante les relations politiques, sociales et culturelles.

## **2. De l' « ethnicisation » de l'État aux errements étatiques**

Il faut le rappeler, le maintien des structures unitaires et centralisées implantées par le colonisateur répondait à un double objectif. Le premier est de fusionner en une seule nation<sup>7</sup> l'ensemble des ethnies vivant sur chaque territoire, en les entraînant à abandonner leurs particularismes et à accepter de se fondre dans un même moule. Ainsi, l'obligation de vie en commun est imposée à des ethnies antagonistes au sein d'un État artificiellement créé. Le second objectif est de rassembler tous les leviers de commande dans les mêmes mains pour mener une politique de développement homogène et uniforme sur toutes les parties du territoire. C'est ce second point qui a favorisé l'autocentralisation des pouvoirs entre les mains du chef de l'État. Les conséquences de ce type de gestion sont celles déjà évoquées : le terrorisme d'État, la patrimonialisation des biens publics et le règne de l'impunité, bref *la capture continue de la souveraineté du peuple* ; des pratiques déniaient la morale politique qui obstruent le développement de la société.

### **2.1. L'autocentralisation des pouvoirs et les pratiques népotistes**

La militarisation de l'administration publique, répandue en Afrique, entraîne, la politisation progressive de l'institution militaire qui s'analyse par l'exercice des responsabilités confiées à des officiers au sein des instances politiques de l'État. Cette forme de gouvernance favorise la concentration des pouvoirs entre les mains du chef de l'État, souvent nommé abusivement « l'homme fort ». Celui-ci centralise, non seulement le pouvoir politique, économique, militaire et missionnaire, mais encore concentre sur sa tête l'exercice des fonctions dévolues aux instances nationales, provinciales, départementales et locales.

---

<sup>7</sup> À comprendre P. Mauge (1979, p. 42), le mot nation, qui possède à l'origine des liens avec celui de *langue*, « est une collection de familles et de peuples parlant la même langue », contrairement à l'État qui est « un peuple renfermé dans un territoire et réuni sous un seul gouvernement ». La définition de N. Alilou (2017) s'identifie à celle de P. Mauge lorsqu'il souligne que l'État est un territoire sur lequel vit une population donnée dirigée par une puissance publique ou un pouvoir politique. Il ressort de ces définitions que le terme nation et celui d'État ne sont pas analogues ; et pourtant on utilise très souvent le premier à la place du second.

Dans ces conditions, le chef confie les tâches les plus importantes dans la gestion des affaires publiques, les principaux postes dans le Gouvernement, dans l'Administration aux membres de son clan : recrutement dans la police et l'armée pour être à sa solde, placement des siens à tous les postes financiers pour s'enrichir, intégration à la fonction publique des non qualifiés et incompetents... Un détour par le Tchad donne quelque consistance à cette hypothèse. Depuis l'indépendance, les membres de la famille du chef de l'État monopolisent tout ce qui est du domaine de l'État : ils sont les plus représentés dans le gouvernement. Placés dans des postes stratégiques et juteux de l'appareil d'État, ils contrôlent tous les flux économiques et financiers. Il importe également de rappeler que ce sont eux qui voyagent pour représenter le pays à l'étranger. Mais en réalité, ce sont leurs intérêts et leur régime qu'ils défendent.

Ces faits antimoraux, exagérément manifestes dans nombre de pays africains, écartent de la gestion des affaires publiques les membres d'autres ethnies (même qualifiés et compétents). Du fait de leur origine ethnique ou régionale, ils sont exclus des avantages offerts par la société au mépris total du droit au travail, à l'égalité des chances et de traitement.

Notons que l'autocentralisation, dont le corollaire majeur est la confiscation du pouvoir conduisant à *l'institutionnalisation des présidences à vie*, a atteint son paroxysme avec la triade père-fils-pouvoir (D. Vaïdjiké et al., 2017), c'est-à-dire le pouvoir qui se transmet de père en fils. C'est ce qui s'est passé par exemple en République Démocratique du Congo avec Kabila-père et Kabila-fils, au Togo avec Ngnassingbé Éyadema-père et Ngnassingbé Éyadema-fils, au Gabon avec Bongo-père et Bongo-fils. N'ayant parfois de compte à rendre à personne sinon qu'à leur clan, certains de ces prédateurs investis au sommet de l'État abusent de leur pouvoir et semble terroriser le peuple.

Au mépris de toute éthique politique, sur la base de laquelle l'homme politique est choisi et mandaté pour s'occuper de l'intérêt général d'une commune, d'une région, d'une province ou d'un pays, ces héritiers du

« pouvoir identitaire » usent d’artifices pour influencer les résultats des urnes en leur faveur lors d’élections qu’ils organisent et réprimer les membres des communautés discriminées et marginalisées dans le sang, croyant avoir sur elles le droit à la vie et à la mort<sup>8</sup>. Une telle attitude constitue une entrave gravissime à la construction et la consolidation de l’État de droit en Afrique (S. Mappa, 1998, p. 176), qui implique, entre autres, des mesures propres à assurer le respect des principes de la primauté du droit, de l’égalité devant la loi (N. Alilou, 2017), induisant des gouvernances saines (A. E. Kane, 2014).

## **2.2. L’ « ethnicisation » de l’État, un soubassement du « profit clanique » et de l’instabilité**

Rappelons que l’État-ethnie<sup>9</sup> de l’Afrique postcoloniale contribue à la création d’une société partielle dans l’État pluriethnique. Comme nous l’avons déjà dit, elle débouche particulièrement sur la patrimonialisation de l’État, à l’impunité et, par voie de conséquences, aux conflits interethniques et/ou guerres civiles.

1°) La vie de l’État n’est possible que dans l’union de ses membres et le plus important de ses soins est celui de sa propre conservation. Ainsi, c’est l’intérêt commun qui est facteur des liens sociaux et de l’unité sociale, « c’est uniquement sur cet intérêt commun que la société doit être gouvernée », écrit J.-J. Rousseau (1978, p. 195). Or l’État en Afrique ne semble pas incarner ce principe politique, car il n’est pas considéré comme appartenant au peuple, mais plutôt à un groupe ethnique et, particulièrement, au clan détenant le pouvoir. De fait, nous insistons, les biens publics deviennent leurs biens et ils occupent les postes de responsabilité clés. On assiste ainsi à la privatisation de la *chose publique* qui fait parfois partie intégrante du patrimoine personnel d’un clan.

---

<sup>8</sup> Il importe de noter que dans certains pays africains, les libertés fondamentales telles que le droit à la vie, le droit à l’intégrité physique et morale ainsi que les droits des minorités sont systématiquement violés. En outre, les droits politiques sont déniés à certains citoyens et les libertés individuelles méconnues, etc.

<sup>9</sup> L’État-ethnie est le fait qu’une ethnie au pouvoir se prenne pour l’État et exerce sa domination sur les autres ethnies.

2°) L'impunité en Afrique, signe de l'arbitraire et de l'anarchie, s'est développée au point qu'il est permis de se demander si les lois et règlements servent encore à quelque chose sur ce continent. La réalité est que la plupart des textes n'existent que pour la forme et ne s'appliquent qu'à des « sans voix ». Contre vents et marées, des personnalités corrompues et trempées dans de vastes escroqueries et des scandales aussi déplorables que retentissants sont maintenues à leurs postes ou appelées à de plus hautes fonctions sans être inquiétées. En effet, l'État « se donne de bons textes et s'accorde, par le même geste, le privilège maudit de ne pas les respecter » (A. Bamba, 2017, 21).

3°) Le tribalisme comme le clanisme sont une arme au service des leaders politiques africains, capables de sacrifier leur peuple pour leurs propres intérêts. Pour ceux-ci, tous les moyens sont bons pour arriver au pouvoir ou pour s'y maintenir, et l'ethnie est un moyen de plus pour renforcer leur position. Il en découle que « le clivage traditionnel du pouvoir ethnique entre l'idéal du consensus et l'unité d'une part et d'autre part les pratiques guerrières, à l'intérieur du groupe et entre celui-ci et les autres » se transfère à l'intérieur de l'État (S. Mappa, 1998, p. 175-184). Les conflits interethniques s'expliquent donc par la rivalité des hommes politiques pour la conquête du pouvoir que chacun considère comme source de la vache à traire. Ils se justifient aussi par l'influence des intellectuels et des hommes politiques sur les autres couches sociales dont ils exploitent l'ignorance pour pouvoir atteindre leurs objectifs.

Nous remarquons que l'ethnisation des États suscite des sources sans précédent de privatisation de la chose publique et du favoritisme. Ces abus incessants dans le système étatique sont, très souvent, la source de rivalités entre communautés (privilegiées et discriminées). Ce qui constitue une entrave à l'unité nationale.

### **3. De la logique ethniciste à l'autoritarisme et aux compromissions de l'intérêt général**

Dès le départ, les dirigeants africains, soucieux de consolider leur pouvoir au lendemain des indépendances, ont fait de l'unité leur préoccupation

publique majeure, et de lutte contre les appartenances ethniques. Comme l'évoque R. Otayek (2001, p. 138), l'heure était « à la stigmatisation de l'ethnie, associée sans autre forme de procès aux forces *rétrogrades* qui s'étaient laissées instrumentaliser par l'administration coloniale ». Cependant, ils ont imposé le régime de parti unique, seul susceptible de contenir les pressions centrifuges, et érigé l'autoritarisme politique en mode « ordinaire » de gouvernabilité. Selon R. Otayek (2001, p. 139),

c'est là que réside l'une des raisons déterminantes de l'instabilité politique des États postcoloniaux, déchirés entre un *centre* qui s'identifie à la nation et au progrès, et des *périphéries* qui ne s'y reconnaissent pas, au risque d'être taxées de tribaliste ou de régionaliste

Dans ce contexte, nous inscrivons quelques figures emblématiques de l'Afrique indépendante, telles que Mobutu Sese Seko promoteur de la *zairinisation* et Ngarta Tombalbaye chantre de la *tchaditude*. Paradoxalement ces révolutions culturelles, ayant en arrière-plan l'appel au nationalisme et le retour aux sources, ont conduit à un autoritarisme sans précédent (D. Vaïdjiké et E. Yambaye, 2018). Entourés majoritairement des membres de leur clan ou de leur ethnie, les pères des indépendances se sont imposés comme entrepreneurs identitaires autorisés parce qu'ils ont prétendu maîtriser la grammaire du récit ethnique qui façonne la mémoire, l'entretient et confère à l'identité ethnique la légitimité de la profondeur historique.

Certes, pour consolider leur pouvoir, les premiers présidents et, plus tard, leurs successeurs ont délégitimé, nié l'ethnicisme comme fondement de l'État. Mais ils n'ont pas pu s'en défaire, car ils en ont eux-mêmes vécu d'autant plus que l'ethnicité est utilisée pour accéder au pouvoir et/ou le conserver. Ceux-ci font des loyautés ethniques « le pivot d'accès au pouvoir par la fermeture des canaux institutionnels de participation à celui-ci et sa monopolisation par un ou plusieurs groupes selon une implacable logique ethniciste » (R. Otayek, 2001, p. 139). Les dirigeants ne sont plus que l'incarnation de l'hégémonie d'un groupe, d'une ethnie, d'une région, etc. On reproduit le schéma colonial d'accès au pouvoir, mais dans un contexte d'ethnicisation extrême.



Tout semble être fait pour la liquidation du peuple. A. Bamba (2017, p. 22) écrit :

C'est pourquoi il y est de moins en moins question des droits de l'homme et de liberté, et de plus en plus question de violence policière et de brutalité militaire. Les États africains, que le quotidien des hommes accuse de violence, illustrent bien, dans leurs variances idéologiques, cet état de fait.

De ce point de vue, l'État impose la mort partout où la vie veut se célébrer, conclut-il ; les chefs ne se maintiennent au pouvoir que grâce à la terreur inspirée par une police tortionnaire et une garde républicaine tribale. À ce fléau, poursuit l'auteur, s'ajoute l'égoïsme des dirigeants pour conduire les Africains à perdre foi dans leurs États au profit de leurs terroirs devenus leurs vraies nations. Autrement dit, ces dirigeants tendent et tiennent à tout ramener non seulement à leur existence, mais encore à celle de leur tribu ou région. Cette perception égocentrique de l'existence humaine est au principe de l'individualisme, avec des hommes tournés vers eux-mêmes dans une absence de repères moraux, dont la logique est de persuader que tout ce qui se produit est fait pour soi.

Force est de constater que dans un État autoritaire, l'homme n'est pas l'utile de l'homme. Il ne vise que ses intérêts. Et à ce prix il peut attenter à la vie des autres hommes. Or la raison pratique prescrit à l'homme non seulement de s'aimer lui-même et de rechercher l'utile qui lui est sien pour conserver son être, mais encore rechercher avec son semblable ce qui est utile à tous pour conserver leur être.

Pour ainsi dire, les hommes qui cherchent sous la conduite de la raison ce qui leur est utile « ne désirent [...] rien pour eux-mêmes qu'ils ne désirent [...] pour les autres hommes, et par conséquent sont justes, de bonne foi (*fidus*) et honnêtes » (B. de Spinoza, 1954, p. 261). Il convient de dire que sous la conduite de la raison, les hommes justes récusent les compromissions de l'intérêt général. Ils évitent donc de mettre en péril l'être de l'homme ; puisque le bonheur consiste pour l'homme à pouvoir conserver son être. Tel devrait être l'agir politique de l'élite gouvernante pour favoriser le bon vivre.

#### **4. Repenser le contrat social en Afrique pour l'intérêt de la nation**

Partout en Afrique, c'est le règne des despotes qui se donnent le titre commode de Président de la République, comme l'affirme A. Bamba (2017), ou de Président irremplaçable. C'est cette attitude frustrante qui a souvent donné naissance à des coups d'État militaires, des guerres tribales, ethniques (F. M. Gnagné Akpa Akpro, 2017), pour ne citer que ceux-là. Le continent se trouve alors au cœur des crises résultant du rapport conflictuel qui existe entre les communautés ou les idéologies se disputant l'espace sociopolitique, voire économique obstruant sérieusement l'unité nationale, et conséquemment la construction d'une nation. La thèse de H. Mono Ndjana (1992, p. 60) clarifie parfaitement cette situation :

La persistance d'une multitude de tribus au sein d'un même État constitue précisément l'obstacle qui retarde l'avènement de véritables nations<sup>10</sup>. La persistance de ces tribus fait ressembler l'Afrique d'aujourd'hui, mutatis mutandis, à l'Occident pré-médiévale où l'idée nationale n'était qu'une utopie.

Création coloniale, les États africains « indépendants » sont minés par les oppositions ethniques et on y constate l'étonnant repli identitaire et ethnique, en même temps que la prolifération des sectes religieuses et des réseaux qui sont autant de sources supplémentaires de fragmentations (B. Sine, 1983 ; C. A. Diop, 1979). Ceci laisse comprendre que les solidarités partielles, régionales et ethniques prévalent encore sur la « solidarité nationale ». Il faut dire qu'il y a un resurgissement de la conscience ethnique en Afrique. Dans ce cas, quel type de structure politique faudrait-il mettre en place pour la construction d'un État de droit susceptible de favoriser l'unité nationale ? Pour éviter de retomber dans les États ethnicisés, n'est-il pas mieux que l'Afrique se tourne vers le mode de construction de l'État adapté à ses propres réalités sociopolitiques ?

Le point de vue de K. Nkrumah apporte plus ou moins une réponse précise à nos questions. Selon lui, « la société africaine, doit être considérée comme

---

<sup>10</sup> Selon F. Callegaro (2014, p. 342), une véritable nation, « bien loin de porter en elle-même le principe de la domination, ouvre au contraire l'horizon de la paix et de la justice ».

jouissant de sa propre intégrité ; son histoire doit être le reflet d'elle-même [...]. Alors, l'histoire de l'Afrique pourra guider et inspirer l'action des Africains » (K. Nkrumah 1976, pp. 80-81). Cette révolution étatique intégrant des bases socioculturelles africaines serait salubre pour les populations et pourrait garantir leur bonheur, considéré comme le résultat de « l'activité conforme à la vertu<sup>11</sup> » (E. R. Goffi, 2014, p. 22). Du coup, on peut relever le défi d'une existence libre et épanouie, c'est-à-dire le défi d'une existence harmonieuse<sup>12</sup> comme dans les monarchies constitutionnellement établies « avec un grand Conseil du peuple où les différentes couches sociales étaient représentées » (Ch. A. Diop, 1979, p. 52). Par exemple, le roi n'était pas ontologiquement supérieur au reste des individus qui composent la société. Si le roi méconnaissait d'une manière flagrante les règles de gouvernement, ou encourait de quelque autre manière l'hostilité de la population, les sujets pouvaient lui retirer leur appui et l'attaquer publiquement lors des *assemblées palabriques*. Toute tentative d'agir en dehors d'eux pouvait conduire à l'obstruction, si ce n'est à la révolte.

En effet, à l'origine, la société africaine, compte tenu de son unité territoriale, historique, culturelle, politique et économique, ne connaissait pas la discrimination entre ses membres. Le but suprême était le bien du peuple tout entier. La vie intérieure de tous les groupes d'appartenance, est régie, selon les termes de P. Erny (1972), par une loi d'interdépendance et de

---

<sup>11</sup>La vertu est essentiellement un caractère de l'âme qui se divise en vertu intellectuelle (qu'on acquiert par l'apprentissage) et vertu morale (produit de l'habitude). La première comprend la *sagesse*, *l'intelligence*, la *prudence*, tandis que la seconde inclut la *libéralité* et la *modération*. En d'autres termes, chaque être humain a la capacité d'apprendre les vertus qu'il renforce par la pratique en vue du bonheur (Aristote, 2004 ; E. R. Goffi, 2014, p. 22).

<sup>12</sup> K. Nkrumah (1976, p. 98) propose « le consciencisme » qui, partant des réalités des Africains, sera capable de relever ce défi ; le consciencisme qu'il définit comme « l'ensemble, en termes intellectuels, de l'organisation des forces qui permettront à la société africaine d'assimiler les éléments occidentaux, musulmans et euro-chrétiens présents en Afrique et de les transformer de façon qu'ils s'insèrent dans la personnalité africaine. Celle-ci se définit elle-même par l'ensemble des principes humanistes sur quoi repose la société africaine ». De cette définition du consciencisme, F. M. Gnagné Akpa Akpro (2017, p. 67) constate qu'il est « une doctrine philosophique pour répondre aux besoins de l'Afrique ; autrement dit, le consciencisme se pose comme une synthèse identitaire qui consiste à mettre fin aux crises identitaires ébranlant les organisations sociopolitiques africaines, puis à rechercher la stabilité sans laquelle aucun développement n'est envisageable ».

solidarité qui place le bien commun au-dessus de toute autre considération et demande à tous de supporter les conséquences du comportement fâcheux éventuel d'un de ses membres.

De ce constat, ce qui reste à faire, pour sortir aujourd'hui du malaise politique en Afrique, c'est de reconsidérer les nationalités ou les ethnies en leur laissant la liberté de s'organiser naturellement selon leurs propres particularités ; puisque les problèmes actuels de l'Afrique sont avant tout d'ordre culturel (B. Sine, 1983).

C'est dans le même esprit d'organisation sociétale que Ch. A. Diop (1979), comme tous ceux qui dénoncent l'État-ethnie, propose d'amener l'Afrique à la construction des nations fédérées, fondées sur des solidarités culturelles profondes et homogènes qui ne sont rien d'autre que les communautés ethniques. Pour cela, il envisage la formation de grands regroupements des nations par un dépassement réel du cadre de la communauté ethnique. Ce regroupement communautaire doit prendre en compte les communautés ethniques tout en s'ouvrant à d'autres communautés culturelles semblables. C'est ainsi que l'auteur insiste sur la création des communautés historiques et géographiques africaines sous le critère des champs soudano-sahélien, bantou, etc., une sorte des États-Unis d'Afrique : « État africain puissant qui s'étendrait sur la quasi-totalité du continent, dont les frontières iraient de la Méditerranée libyenne au Cap et de l'Océan Atlantique à l'Océan Indien » (Ch. A. Diop, 1979, p. 21). C'est d'ailleurs ce qui rend impérieuse l'idée de Fédération de tous les États noirs du continent, ou de la restauration d'« une démocratie des nationalités » comme aux États-Unis qui symbolisent une identité à *trait-d'union* multipliant les appartenances sans que s'instaure entre elles une contradiction (P. Birnbaum et M. Walzer, 2002, p. 94) ou encore, selon F. Éboussi Boulaga (1999, p. 243), celle de la création d'une « grande République » fondée sur le principe fédératif et sur le respect de la liberté des différentes communautés. Dans cette République, dit-il, les masses africaines doivent vivre le fait national comme une vocation nouvelle qui devra surgir et s'accomplir dans le cours de leur histoire en train de se faire.

Il importe de retenir que ces vues contribuent à la construction progressive d'une meilleure société où les dirigeants se préoccupent du salut de l'Homme, de sa renaissance et de son mieux-être en repensant le contrat social et en établissant les principes régissant les institutions justes, fondées sur les discours éthiques (R. Aernoudt 2008 ; B. Reber, 2011).

### **Conclusion**

Rappelons-le, dans les années 1990, le relativisme culturel a largement menacé l'universalité des droits humains. Beaucoup de regroupements régionaux d'États ont appelé à une réinterprétation des droits au travers de prismes culturels. « En proclamant célébrer et défendre des identités régionales culturelles contre une prédominance occidentale, certains États visaient en réalité à limiter les droits individuels et à étendre leur propre marge de manœuvre » (B. Girardin, 2014, p. 119). Cette vision politique a malheureusement conduit à l'ethnisation des États en Afrique. Ce qui a engendré la domination d'une ethnie sur les autres, l'autocentralisation des pouvoirs dans les mains d'un maître, la discrimination, l'impunité, les conflits interethniques... Or, toutes ces pratiques, qui constituent une entrave à la bonne gouvernance, étaient presque inexistantes dans les sociétés africaines précoloniales. Pour la simple raison que ces sociétés ne connaissaient pas de fusion de peuples dans un ensemble territorial et qu'elles sont essentiellement caractérisées par leurs unités territoriale, historique, culturelle, politique et économique ; les rois, par exemple, avaient un sens de respect pour les valeurs morales et humaines. De plus, dans ces sociétés, la solidarité intertribale garantissait l'unité du peuple pour ne pas dire ethnique. C'est pourquoi plusieurs auteurs en appellent à la reconstruction des États africains sur le modèle ancien ou américain, fondé sur l'éthique (professionnelle et humaine) perçue comme une valeur intrinsèque du changement politique, économique, social et culturel, dans le code des valeurs républicaines, telles que la fraternité, la solidarité, l'intégrité, le patriotisme, l'unité, l'éducation et la formation. Cette reconstruction doit respecter l'organisation naturelle de chaque peuple selon ses modes de vie, car il faut laisser parler la voix de la nature chez chaque peuple et chez chaque homme. Ce qui exige la libération des différentes ethnies de la domination de la

bourgeoisie locale et de celle d'une ethnie sur les autres, véritables obstructions à la bonne gouvernance et au vivre ensemble.

### **Références bibliographiques**

AERNOUDT Rudy, 2008, « Éthique et politique : un couple infernal », dans *Pyramides*, [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/pyramides/200> (consulté le 04 septembre 2021).

AGUESSY Honorat, 1983, « Les concepts de tribu, ethnie, clan, pays, peuple, nation, État, etc. et les sociétés africaines », *Actes de colloque sur La problématique de l'État en Afrique noire*, Dakar, 29 novembre-3 décembre 1982, Paris, Présence Africaine, pp. 17-42.

ALILOU Nouhou, 2017, « Contribution à la restauration de l'État de droit en période de post-transition en Afrique », *Actes du Colloque international de Ouagadougou sur la restauration de l'État de droit en période de Post-transition politique en Afrique*, Ouagadougou, Presses Universitaires de Ouagadougou, pp. 131-155.

ARISTOTE, 2004, *Éthique à Nicomaque*, traduction et présentation par Bodéüs Richard, Paris, Flammarion.

BAMBA Assouman, 2017, « Du territoire au terroir : la constitution d'États informels en Afrique », *Actes du Colloque international de Ouagadougou sur la restauration de l'État de droit en période de Post-transition politique en Afrique*, Ouagadougou, Presses Universitaires de Ouagadougou, pp. 13-32.

BAYART Jean -François, 1989, *L'État en Afrique*, Paris, Fayard.

BIRNBAUM Pierre et WALZER Michael, 2002, « La démocratie et l'identité à la trait-d'union », J. Santiso (dir.), *À la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Paris, Karthala, pp. 91-102.

CALLEGARO Francesco, 2014, « Le sens de la nation. Marcel Mauss et le projet inachevé des modernes », *La Découverte*, n° 43, pp. 337-356.

CHRÉTIEN Jean-Pierre, 2015, « Les racines de la violence contemporaine en Afrique », <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/042015> (consulté le 31 février 2015).

DIOP Cheikh Anta, 1967, 1979, *Nations nègres et culture*, Paris, Présence Africaine.

ÉBOUSSI BOULAGA Fabien, 1999, *Ligne de résistance*, Yaoundé, Clé.

ERNY Pierre, 1972, *L'enfant et son milieu en Afrique noire*, Paris, Payot.

FECKOUA Laoukissam Laurent, 1996, *Tchad. La solution fédérale*, Paris, Présence Africaine.

GIRARDIN Benoît, 2014, *L'éthique : un défi pour la politique. Pourquoi l'éthique importe plus que jamais en politique et comment elle peut faire la différence*, Globethics.net Focus N° 5, Genève.

GNAGNÉ AKPA AKPRO Franck Michael, 2017, « Laïcité et pluralisme politique et religieux en Afrique », *Actes du Colloque international de Ouagadougou sur la restauration de l'État de droit en période de Post-transition politique en Afrique*, Ouagadougou, Presses Universitaires de Ouagadougou, pp. 53-71.

GOFFI R. Emmanuel, 2014, « Aristote et l'éthique de la vertu », *Les carnets du temps*, N°103. pp. 22-23.

KANE Amadou Elimane, 2014, « Éthique, culture, éducation et renaissance africaine », *Après-demain*, N° 31-32, NF, pp. 35-36.

MAPPA Sophia, 1998, *Pouvoirs traditionnels et pouvoir d'État en Afrique : L'illusion universaliste*, Paris, Karthala.

MAUGUE Pierre, 1979, *Contre l'État-nation*, Paris, Denoël.

MONO NDJANA Hubert, 1992, *La Mutation. Essai sur le changement politique au Cameroun*, Yaoundé, Éditions du Carrefour.

N'GOULAKIA Léon-Paul, 2015, « Afrique subsaharienne : une identité plurielle, un destin commun », *Géoéconomie*, Éditions Choiseul, n° 73, pp. 59-72.

N'JOH MOUELLE Ébénézer, 2002, *Considérations actuelles sur l'Afrique*, Yaoundé, Clé.

OTAYEK René, 2001, « L'Afrique au prisme de l'ethnicité : perception française et actualité du débat », *Revue internationale et stratégique*, Paris, Armand Colin, n° 43, pp. 129 -142

RAWLS John, 1987, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.

REBER Bernard, 2011, « Argumenter et délibérer entre éthique et politique », *Archives de Philosophie*, Tome 74, pp. 289-303.

RICŒUR Paul, 1985, « Éthique et politique », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, N°5, pp. 58-70

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1978, *Du Contrat social (1772)*, Paris, Livre de poche, Collection Pluriel.

SINE Babacar, 1983, *Le Marxisme devant les sociétés africaines contemporaines*, Paris, Présence Africaine.

SPINOZA Baruch de, 1965, *Éthique*, trad. par Roland Caillois, Paris, Flammarion.

VAÏDJIKE Dieudonné ; TATOLOUM Amane et YAMBAYE Esaïe, 2017, « Question identitaire en cheval de Troie dans la construction des États de droit en Afrique », *Actes du Colloque international de Ouagadougou sur la*

*restauration de l'État de droit en période de Post-transition politique en Afrique*, Ouagadougou, Presses Universitaires de Ouagadougou, pp. 33-54.

VAÏDJIKE Dieudonné ; YAMBAYE Esaïe, 2018, « Tchaditude ou retour à l'authenticité : contours d'un projet politique », *Revue de philosophie et des sciences sociales*, Volume 1, Niamey, pp. 75-90.

VERSCHAVE François-Xavier, 2000, *Noir silence. Qui arrêtera la françafrique*, Paris, Les Arènes.

YOUSFI Louisa, 2012, « L'éthique des vertus selon Aristote », Nicolas Journet (éd.), *La Morale. Éthique et sciences humaines*, Auxerre, Sciences Humaines, « Synthèse », pp. 96-99.